



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide pour le Plan français

à destination des pilotes et référents en académie

Sommaire

Introduction	4
Des efforts nécessaires pour l'enseignement du français.....	5
Faire évoluer la formation continue.....	6
Un nouveau modèle de formation : la constellation	7
Une action qui prolonge celles déjà engagées.....	8
I. Une formation au plus près des classes, pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des professeurs	9
1.1. La constellation, un nouvel espace de formation de proximité et de travail collégial.....	10
1.2. Le CPC-référent français, un pair expert au rôle essentiel.....	11
1.3. La constitution et le suivi des constellations, une responsabilité de l'IEN.....	12
II. Un suivi et un accompagnement assurés en académie	14
2.1. La formation des CPC-référents français.....	15
2.2. Le CPC-référent français au cœur de la formation des professeurs.....	17
2.3. Un suivi garanti par une architecture dédiée.....	18
III. Un accompagnement national	21
3.1. Des pilotes nationaux missionnés pour accompagner les acteurs de la formation	22
3.2. Une formation nationale pour soutenir l'effort de professionnalisation	23
3.3. L'élaboration de ressources et d'outils.....	24
Annexes	25
Annexe 1 : Architecture du Plan français.....	26
Annexe 2 : Rétrocalendrier du Plan français.....	27
Annexe 3 : Ressources exploitables dans le cadre des formations nationales et académiques.....	29
Annexe 4 : Courrier du DGESCO aux recteurs et IA-DASEN en date du 5 mars 2020 : « Transformer dès la rentrée 2020 la formation continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques »	35

Introduction

Ce guide a pour objectif d'aider les personnels d'encadrement de l'éducation nationale à mettre en œuvre et suivre le déploiement du Plan français aux échelles locale, départementale, académique et nationale.

Il s'inscrit dans le prolongement de la note « Transformer dès la rentrée 2020 la formation continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques » adressée le 5 mars 2020 par le directeur général de l'enseignement scolaire aux recteurs d'académie (cf. annexe 4).

Des efforts nécessaires pour l'enseignement du français

La lecture, l'écriture et la maîtrise de la langue sont au cœur de tous les apprentissages : leur maîtrise est exigée et rayonne dans tous les champs disciplinaires, elle conditionne la réussite des élèves dans leur parcours ultérieur de formation. Plus largement, la maîtrise des éléments fondamentaux du français est nécessaire à l'expression et à l'organisation de sa pensée, à l'implication dans la vie sociale et à l'exercice de la citoyenneté, et participe à la prévention de l'illettrisme. Elle garantit ainsi l'insertion sociale et professionnelle du citoyen, et favorise l'accomplissement et l'épanouissement de la personne.

Les enquêtes internationales et les évaluations nationales en CP et CE1 instaurées à la rentrée 2019 permettent de disposer d'une vision précise des évolutions des compétences et des besoins des élèves dans la maîtrise du français.

La dernière enquête PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*)¹, conduite en 2016, a signalé que la performance globale des élèves français quatre ans après le début de l'apprentissage de la lecture baisse à chaque évaluation depuis 2001 ; entre 2001 et 2016, l'écart est significatif et représente -14 points sur la période de quinze ans, plaçant le score français nettement en retrait de celui des pays de l'Union européenne. Les performances en compréhension de textes ont baissé dans tous les champs (narratifs, -6 points, comme informatifs, -22 points) et pour tous les processus, des plus simples (« Prélever » et « Inférer », -8 points) aux plus complexes (« Interpréter » et « Apprécier », -21 points).

Les dernières publications relatives aux **évaluations nationales**² attestent quant à elles des difficultés persistantes en dépit de nets progrès dans certains domaines :

- en début de CP, les élèves rencontrent toujours des difficultés en compréhension et particulièrement dans la compréhension de mots lus par l'enseignant, mais aussi dans la connaissance des lettres ;
- en CE1, les performances sont en hausse de 2018 à 2019 mais les élèves rencontrent toujours des difficultés marquées dans les domaines de la lecture (plus d'un quart d'entre eux, 27,4 % ne lisent pas plus de trente mots en une minute : cette tendance est confirmée par l'exercice individuel de lecture de texte, où 28,6 % des élèves lisent moins de trente mots d'un texte simple en une minute) et de la dictée de mots (en dictée de syllabes, 14,5 % des élèves en début de CE1 écrivent correctement moins de sept syllabes sur les douze dictées ; en dictée de mots, avec un seuil de réussite fixé également à six mots sur douze, ce sont 22,9 % des élèves qui semblent en difficulté).

1. La note d'information « PIRLS 2016 : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit. Évolution des performances sur quinze ans » n° 17.24, publiée par la DEPP en décembre 2017, fait le point sur les principaux résultats de cette enquête : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-ni-2017-24-pirls-cm1-ecrit_860737.pdf

2. Les notes d'information n° 20.05 et 20.06 publiées par la DEPP en février 2020 sont consultables aux adresses ci-dessous : pour les évaluations en début de CP : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-05-51467.pdf> pour les évaluations en début de CE1 : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-06-51473.pdf>

Pour remédier à ces difficultés, il importe de faire évoluer l'enseignement du français en nous inspirant notamment des solutions qu'ont expérimentées d'autres pays confrontés aux mêmes problématiques et dont l'efficacité est attestée par la littérature critique. L'ouvrage de l'OCDE *Perspectives des politiques de l'éducation 2015. Les réformes en marche*³ distingue plusieurs leviers essentiels pour faire progresser les systèmes éducatifs :

- la formation des professeurs,
- une pédagogie explicite, progressive et systématique,
- des apprentissages fondés sur des principes tirés de la recherche,
- une politique d'évaluation des élèves.

Faire évoluer la formation continue

La formation des professeurs constitue assurément le premier levier de progrès pour améliorer l'enseignement. Or l'enquête TALIS 2018 a montré les réserves des professeurs vis-à-vis des modalités actuelles de formation continue⁴ :

- trop ponctuelle et sans prolongements explicites dans le temps, elle ne permet pas une réflexion suffisamment longue pour entraîner des changements concrets et efficaces dans les enseignements ;
- considérée comme trop théorique et trop éloignée des classes, elle ne permet pas une alternance régulière entre pratique accompagnée, réflexion des professeurs et théorie ; elle n'est pas assez adaptée aux pratiques de classe et aux gestes professionnels ;
- son format, trop souvent académique, ne favorise ni l'engagement dans son propre développement professionnel ni le travail d'équipe.

En outre, la France se situe en dessous de la moyenne européenne s'agissant de la participation à des activités de formation continue en groupe, de la mise en œuvre de pratiques d'évaluation concertées entre collègues et de la cointervention dans une même classe⁵.

La prise en compte de ces réserves et de cette situation insatisfaisante exige de faire évoluer le modèle de formation continue pour le rendre plus efficace, *a fortiori* pour ce qui constitue la clé des apprentissages : l'enseignement du français à l'école primaire.

3. OCDE, 2015, *Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche*, éditions OCDE. L'ouvrage est consultable sur le site de l'OCDE : https://read.oecd-ilibrary.org/education/perspectives-des-politiques-de-l-education-2015_9789264227330-fr#page4

4. Enquête TALIS (*Teaching and Learning International Survey*), *Des enseignants et chefs d'établissement en formation à vie*, juin 2019. Une synthèse est disponible sur la page sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/talis-teaching-and-learning-international-survey-2018-9815>

On pourra également consulter la note d'information « Caractériser les environnements de travail favorisant la satisfaction professionnelle des enseignants : les apports de l'enquête Talis 2018 » n°20.11 publiée par la DEPP en mars 2020 : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/ni-20-11-66213.pdf>

5. « Plus de la moitié des enseignants français du premier degré déclare avoir lu un ouvrage spécialisé dans le cadre d'actions de formation continue. Leurs collègues européens sont en revanche presque trois fois plus nombreux à participer à des actions impliquant un apprentissage actif, comme l'observation de collègues ou l'auto-observation. Plus de deux tiers des enseignants anglais y ont recours, contre seulement 16 % des enseignants en France. Les apprentissages actifs, collaboratifs et prévoyant de mettre en pratique les acquis de formation caractérisent, selon les enseignants européens, les formations les plus efficaces pour l'exercice de leur métier. Le temps alloué au travail d'équipe est évalué en moyenne à 2,2 heures par semaine par les enseignants français, soit une heure de moins que ce que déclarent leurs voisins européens en moyenne. » (note d'information de la DEPP « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 » n° 19.22, juin 2019).

Le Plan français nourrit cette ambition. Il s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la formation continue des personnels⁶ et en respecte les grands principes :

- la **continuité** entre formation initiale, formation continuée et formation continue ;
- la **proximité**, avec des actions de formation menées au plus près des classes ;
- la **valorisation des compétences des personnels**.

Un nouveau modèle de formation : la constellation

Avec le Plan français, tout professeur des écoles pourra « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle » (axe 2 du schéma directeur : « Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles »), et ce par un nouveau format et une nouvelle démarche de formation continue sur l'enseignement du français, qui intègre une analyse réflexive accompagnée : **le travail au sein d'un groupe réduit de six à huit professeurs, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes**.

Cette nouvelle modalité de formation tient compte du fait qu'il faut dépasser un certain seuil volumétrique de temps de formation pour entraîner un effet majeur de transformation de l'enseignement. Aussi propose-t-elle un **temps densifié de formation**, lequel s'inscrit dans une durée longue : **avec le Plan français, tous les professeurs bénéficieront tous les six ans d'une formation intensive sur l'enseignement du français de dix demi-journées étalées sur une année scolaire et le travail engagé sera prolongé sur les autres années** afin que les professeurs puissent continuer à exploiter tous les fruits de leur réflexion et à faire évoluer leurs pratiques.

Le Plan français adopte par ailleurs un nouveau regard sur la formation qui repose sur une modification en profondeur de la relation entre formateur (le conseiller pédagogique de circonscription) et professeurs stagiaires :

- **il rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation** en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail. Il reconnaît ainsi leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ;
- **il fonde la formation sur le contexte local d'enseignement** (les classes deviennent les lieux de formation) et articule l'exploitation des ressources théoriques et les déclinaisons dans la classe, permettant aux professeurs de prendre appui sur les résultats de la recherche pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;
- **il fait du formateur un accompagnateur**, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime.

De manière plus large, il contribue au développement professionnel des enseignants et les accompagne vers une meilleure expertise disciplinaire pour rendre la didactique et la pédagogie plus efficaces auprès des élèves.

6. Le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale pour la période 2019-2022 est défini dans la circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 35 du 26 septembre 2019.

Une action qui prolonge celles déjà engagées

Le Plan français rejoint et exploite, pour en conforter les effets, l'ensemble des actions déjà engagées qui accordent la priorité à l'école primaire :

- le recentrement des 18 heures d'animation pédagogique obligatoires sur l'enseignement du français et des mathématiques : à compter de la rentrée 2021, dans le cadre des Plans français et mathématiques, tous les professeurs des écoles disposeront, tous les six ans, d'une formation de cinq jours en français (sur l'une des six années) et d'une année de formation en mathématiques (sur une autre des six années) ;
- les évaluations en CP, mi-CP, CE1 et 6^{ème}, que les professeurs exploitent pour affiner leur analyse des compétences et des difficultés des élèves, et ainsi convenir de l'orientation de leur formation collégiale ;
- les nombreuses ressources élaborées pour aider les professeurs : repères de progressivité et recommandations pédagogiques, guides pour la maternelle, le CP et le CE1 : les formations menées dans le cadre du Plan français s'attacheront à éclairer les apports de ces ressources et à les utiliser dans la définition des progressions ;
- l'action « Je rentre au CP »⁷ qui propose nombre de ressources afin d'améliorer les compétences des élèves de grande section (en vocabulaire, structuration du langage oral, compréhension des textes entendus, développement de la conscience phonologique, découverte du principe alphabétique de la langue) dans un parcours d'apprentissage cohérent et continu de l'école maternelle au cycle 2.

Il s'agit là d'une transformation majeure de la formation et de l'accompagnement, qui oblige à repenser les relations entre formateur et stagiaires, les contenus de formation, l'architecture et la dynamique de formation, les rôles des différents acteurs. Le présent guide entend apporter des précisions sur ces différents points.

7. Toutes les ressources contribuant à l'action « Je rentre au CP » sont disponibles sur la page du site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>

I. Une formation au plus près des classes, pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des professeurs

1.1. La constellation, un nouvel espace de formation de proximité et de travail collégial

L'échange entre pairs sur des objets de travail bien identifiés est une modalité de formation professionnelle efficace dans tous les contextes. S'agissant d'un métier exercé auprès d'enfants dont les comportements évoluent au même rythme que la société, et d'une science – la didactique – relativement nouvelle et en perpétuel mouvement pour s'adapter aux contextes d'application mouvants, l'expertise et la recherche de solutions collectives constituent la seule réponse possible aux nombreux problèmes qui se posent. L'adaptation au contexte, mais aussi aux possibilités offertes à chaque enseignant, demeure le maître mot. L'intelligence des situations, que requiert l'adaptation de son enseignement, ne peut cependant s'exercer si ne sont pas assurées la maîtrise des savoirs à enseigner (pour le français : connaissances sur la langue et culture littéraire) et celle des savoirs relatifs aux apprentissages et à la construction des savoirs (sciences cognitives et sciences de l'éducation). L'ensemble de ces savoirs doivent faire l'objet d'une remise à jour permanente.

Les groupes de formation constitués en constellations visent donc conjointement ces deux objectifs de formation continue des professeurs des écoles en français : le développement de solutions et de pratiques d'enseignement adaptées aux contextes locaux **et** la consolidation des savoirs scientifiques au service de cet enseignement.

Le référent pour l'enseignement du français joue ce double rôle, d'**accompagnateur de la réflexion sur les pratiques**, et d'**expert, référent pour les savoirs scientifiques** qu'il peut apporter en situation. Si des apports théoriques peuvent aider, ils ne sont pas dispensés *a priori* mais convoqués en réponse à des besoins.

Le professeur, de son côté, est totalement **acteur de sa formation**, au cours de laquelle il construit avec ses collègues une expérience, des réflexions et des gestes professionnels à partager : tous ces acquis ont vocation à enrichir et à faire durablement évoluer sa pratique.

L'évaluation de la formation repose essentiellement sur les constats que les professeurs établissent sur l'évolution de leurs pratiques, sur leur capacité à les penser ainsi que sur l'évolution des résultats de leurs élèves.

La dynamique de formation s'inscrit dans la durée : cinq journées formalisées la première année permettent de fédérer le groupe, de construire des outils ensuite testés en situation de classe, d'observer ensemble ou de manière croisée des séances d'enseignement et de faire des premiers bilans. Au-delà de ces cinq journées, des temps informels d'échanges entre pairs ou avec le référent sont possibles tout au long de cette première année. Pour permettre d'aller plus loin ou d'aborder d'autres thématiques, d'autres temps formalisés sont institués au moins les deux années suivantes. Il est possible pour cela de mobiliser les 18 heures prévues pour l'animation pédagogique et la formation, la présence du CPC-référent français facilitant l'organisation en groupe de travail et garantissant un suivi des besoins et des productions. En REP+, il est possible de mobiliser des demi-journées libérées dans le cadre de la pondération pour prolonger cette organisation en groupe de travail, avec l'accompagnement du référent.

Selon les situations et les disponibilités des acteurs concernés, certaines constellations peuvent bénéficier de l'appui d'équipes de recherche dans le cadre d'une démarche de recherche-action. Un tel soutien permet d'approfondir les perspectives didactiques adoptées par les membres de la constellation et d'installer le travail dans une temporalité plus longue, favorisant ainsi le développement professionnel des professeurs.

La formation initiale des professeurs des écoles doit couvrir un champ très vaste (nombreux domaines universitaires, nombreux niveaux d'enseignement). Elle ne peut donc assurer qu'une base de savoirs académiques, didactiques et pédagogiques que seuls une pratique réfléchie et des compléments théoriques au fur et à mesure de l'expérience acquise et de l'expression des besoins étayeront.

Enseigner à l'école élémentaire suppose une bonne appropriation des concepts car les simplifications nécessaires aux premières rencontres par les élèves (*prenons par exemple la notion de sujet du verbe*) peuvent s'avérer dommageables sur le plan des apprentissages si le professeur n'a pas le recul qui lui permet d'en penser l'enrichissement progressif (*dans notre exemple : faut-il dire dans un premier temps que le sujet est celui qui fait l'action ? que dira-t-on ensuite lorsque l'élève abordera par exemple des verbes qui n'expriment pas d'action comme les verbes d'état ? la voix passive ? ...*). La pédagogie est l'art de conduire les enfants : le professeur qui guide doit avoir une vision assez claire du but à atteindre comme du chemin qui y mène.

Les constellations doivent donc être des lieux d'apprentissages multiples, et leurs membres toujours viser l'objectif d'approfondir et de consolider des compétences professionnelles à partir d'un nombre limité d'objets de travail.

1.2. Le CPC-référent français, un pair expert au rôle essentiel

Le référent français de circonscription est un formateur, un organisateur et un accompagnateur. **Formateur**, il apporte les éléments théoriques en tant que de besoin et anticipe des situations qui seront porteuses de progrès ; **organisateur**, il assiste l'IEN dans une définition des constellations qui prend en compte l'ensemble des contraintes pesant sur un plan de formation de circonscription ; **accompagnateur**, il ne se positionne pas en « savant faisant la leçon » mais en expert à l'écoute des besoins, sachant poser les bonnes questions ou apporter les éléments utiles pour que le groupe progresse.

Ce faisant, le référent français, qui lui-même se positionne en apprenant, renforce sa propre expertise académique, didactique et pédagogique, ce qui lui permettra d'assurer mieux encore d'autres missions de formation.

Sa désignation est une prérogative de l'IEN, mais du fait des compétences à mobiliser au départ comme de l'apport que constitue, pour l'équipe de l'IEN, le développement de nouvelles compétences, **il s'agira d'un des conseillers pédagogiques de la circonscription (CPC)**.

Si le CPC ne peut assurer l'intégralité de cette mission compte tenu de ses autres charges, il est possible de solliciter un professeur des écoles maître formateur (PEMF) :

- soit pour que ce PEMF assume une partie des missions du CPC autres que celles relatives au Plan français, afin que le CPC dispose ainsi du temps conséquent pour accompagner les constellations et organiser leur travail ;
- soit pour que ce PEMF prenne en charge une partie (la moitié au maximum) du suivi des constellations.

Dans les deux cas, le PEMF est complètement intégré dans l'équipe de circonscription.

Dans la suite du guide, le référent français est désigné par l'expression « CPC-référent français ».

1.3. La constitution et le suivi des constellations, une responsabilité de l'IEN

Les groupes (constellations) sont constitués sur la base de critères définis au niveau académique, dont les premiers sont la simplicité de l'organisation (réunions, déplacements) et l'efficacité pédagogique (similitude des problématiques).

Par exemple :

- dans un secteur de collège donné, en zone urbaine : constellations inter-écoles de huit enseignants ayant un même niveau de classe en responsabilité ;
- en zone péri-urbaine, constellation réunissant les enseignants de maternelle de deux écoles proches ;
- en zone rurale, constellation réunissant les enseignants de CP-CE1 de quelques écoles suffisamment proches ;
- etc.

Tous les professeurs exerçant dans le premier degré peuvent intégrer une constellation, y compris les enseignants spécialisés.

L'IEN, garant de la qualité des enseignements, pilote la constitution et le suivi des constellations.

Avec le CPC-référent français, l'IEN analyse les besoins tels qu'ils ressortent des résultats aux évaluations nationales mais aussi des observations de classe, et aide les constellations à définir leurs objets de travail.

Il assure le suivi de l'action du CPC-référent français, sur les plans logistique et quantitatif (visites et regroupements) comme sur le plan qualitatif (quelles observations, quelles évolutions, quelles orientations).

Les principes qui doivent guider la mise en œuvre du plan sont les suivants :

- **Chaque année, entre 1/5 et 1/6 des professeurs bénéficient d'une formation intensive en français, d'au moins 5 jours, avec avec rotation sur un cycle de 6 ans.**
- La formation comprend une **part significative d'accompagnement en classe ou d'observations croisées.**
- **Le travail se fait en constellations**, c'est-à-dire en groupes de travail constitués de six à huit professeurs, et définis pour toute la durée de la formation.
- Le choix du thème de travail est déterminé par décision collégiale des professeurs et s'appuie sur les besoins (des élèves, des professeurs, de l'institution) et des attentes.

→ Exemple 1

Dans l'ensemble du département, les constellations du Plan français en 2020-2021 concernent tous les professeurs enseignant en GS de maternelle (cours simple ou cours multiple). Le travail porte sur le vocabulaire ou sur la lecture ou l'écriture, au choix des groupes. Chaque groupe bénéficie de 6 demi-journées de travail accompagné prises sur les 18h, d'une journée remplacée dans le cadre du volet départemental du PAF, de 6 heures (3 fois deux heures) d'observations croisées avec remplacement (lorsque cela est possible) ou de visites de classe.

→ Exemple 2

Dans une circonscription dont les écoles couvrent trois secteurs de collège, les constellations du Plan français en 2020-2021 concernent les 46 professeurs enseignant en cycle 2 dans l'un des trois secteurs de collège (10 écoles concernées). Les six constellations regroupent respectivement 7 professeurs de CP des écoles A-B-C-D-E, 8 professeurs de CP des écoles E-F-G-H-I, 8 professeurs de CE1-CE2 des écoles A et B, 8 professeurs de CE1-CE2 des écoles C-D-E, etc. Les thèmes retenus sont : pour le premier groupe de CP, la lecture (résultats faibles aux évaluations CE1 sur la fluence), pour le deuxième le vocabulaire (déficit récurrent), etc.

→ Exemple 3

Dans un département dont deux des neuf circonscriptions comptent des écoles en REP+ :

- *les constellations (réseau, école, cycle) sont définies par les IEN ;*
- *dans les deux circonscriptions REP+, les missions d'un des CPC sont réorientées à hauteur de 0,5 ETP pour qu'il assure le suivi des constellations ; les 18 demi-journées de formation REP+ sont mobilisées sur le Plan français, ainsi que 9 des 18 heures d'animation pédagogique (les 9 heures restantes sont réservées à d'autres domaines) ;*
- *dans les autres circonscriptions, les forces des équipes de circonscription sont étoffées par l'affectation dans ces équipes de PEMF aux décharges portées à un mi-temps.*

→ Exemple 4

Dans un département rural :

- *les constellations sont définies par les IEN (choix des écoles) ; dans ces constellations peuvent se côtoyer des professeurs enseignant en classe unique, des professeurs enseignants des classes de trois ou quatre niveaux ;*
- *les thématiques sont choisies par chacune des constellations, parmi trois sous-domaines : lecture/ compréhension, écriture, oral ;*
- *un groupe départemental de 33 formateurs, associant CPC, CPD et PEMF, est constitué et assure les formations des Plans français et mathématiques ;*
- *chaque formateur suit environ trois constellations ; les formateurs qui ne sont pas CPC sont pleinement intégrés dans l'équipe de la circonscription dans laquelle ils interviennent.*

II. Un suivi et un accompagnement assurés en académie

2.1. La formation des CPC-référents français

Le Plan français induit une transformation du modèle de la formation continue : aussi une formation importante des formateurs (les CPC-référents français) est-elle requise pour installer avec efficacité et sérénité ce nouveau modèle fondé sur la confiance et la proximité. L'animation des constellations suppose en effet à la fois la maîtrise des contenus scientifiques et des savoirs didactiques et pédagogiques, des compétences en management et conduite d'équipe, le recours aisé à des outils de travail collaboratif ou d'échange à distance.

Les standards internationaux de formation montrent qu'il n'est pas envisageable d'atteindre une véritable expertise à moins de 120 h de formation de haut niveau. Il est donc prévu un **plan de formation de base à destination des CPC-référents français de 24 journées, dont 6 journées aux contenus définis nationalement (assurées localement avec le support du COPIL national) et 18 journées définies et assurées au niveau académique.**

Ces journées de formation sont proposées aux CPC-référents français engagés dès le début de l'année 2020-2021 comme à ceux qui pourraient s'engager ultérieurement à la suite d'une modification organisationnelle⁸.

Ces 24 journées de formation des CPC-référents français seront étalées sur trois ans selon la programmation suivante :

- année N (pour le premier cycle de formation, 2020-2021) : 4 journées nationales, au moins 6 journées académiques ;
- année N+1 (2021-2022) : 1 journée nationale, 6 journées académiques (si 6 journées en année N) ou moins (si plus de 6 journées en année N) ;
- année N+2 (2022-2023) : 1 journée nationale, 6 journées académiques (si 6 journées en année N) ou moins (si plus de 6 journées en année N).

Principes pour la formation des CPC-référents français

- **L'exigence et la rigueur scientifiques** : les apports théoriques sont fondés sur l'état le plus récent et validé de la recherche ;
- **L'exploitation des nombreuses ressources déjà élaborées** : depuis deux ans, le ministère a publié de nombreux documents constituant autant de synthèses actualisées et opératoires ; ces éléments demeurent insuffisamment connus et exploités par les professeurs ;
- **L'articulation continue entre contenus théoriques et pratiques de classe** : les éléments scientifiques abordés sont constamment corrélés aux aspects pédagogiques (gestes professionnels, démarches et pratiques) ; à ce titre, l'organisation même des journées combine des interventions suivies d'échanges, avec des travaux en ateliers, par exemple pour développer une réflexion collective sur la configuration des constellations, les méthodologies d'analyse des évaluations... ;
- **L'échange et la confrontation d'expériences.**

8. Pour optimiser les efforts déployés en académie, cette formation peut également être proposée aux IEN selon leurs disponibilités et en fonction des contraintes budgétaires propres aux plans de formation. Afin de favoriser leur participation, il est important de les tenir informés le plus tôt possible des dates et des contenus de formation de telle sorte qu'ils puissent planifier leur présence.

L'accompagnement des constellations : management d'équipe, modalités de travail...

Il s'agit de former les CPC-référents français à de **nouvelles modalités de travail avec les enseignants, horizontales, en groupe et en réseau**, afin de permettre des échanges qui se fondent sur la confiance réciproque et visent la recherche de coopérations accordant une large place à la réflexion des enseignants.

La posture d'accompagnateur que doit adopter le référent français est celle de l'« ami critique » : elle repose sur l'écoute, le conseil, la capacité à formuler de manière souple et ouverte remarques et critiques, sans injonction qui fermerait la discussion. Le référent français conseille sans prendre de décision à la place de l'équipe enseignante. Il aide les professeurs qu'il accompagne à analyser les situations problématiques auxquelles lui-même n'a peut-être pas de réponse, et à y trouver une solution adaptée en évitant toute attitude prescriptive. Le subtil équilibre de cette relation repose donc sur la discussion, la confrontation, le partage et les rétroactions. Le référent français n'évalue pas le travail réalisé mais propose, le cas échéant, des outils d'auto-évaluation et encourage un retour réflexif sur les actions.

Selon le contexte, le référent français peut conseiller les équipes (donner un avis d'expert, proposer des méthodes et outils), les guider (aider à définir des objectifs et des organisations) ou prendre une place de pair au sein du groupe et ainsi collaborer à la construction de réponses.

À cet égard, il établit dans l'échange avec les membres de la constellation un projet formalisé (feuille de route), pour aider le groupe à définir et formuler ses besoins, engager chacun à partager son expérience, à exprimer ses points forts et ses difficultés. La formation au sein de chaque constellation doit être amorcée par une analyse précise et collégiale des capacités et besoins des élèves, notamment par un examen fin de leurs résultats aux évaluations nationales.

Ce module de formation aborde les points suivants :

- l'accompagnement individuel et collectif (analyse de pratiques par observation et/ou élaboration de séances ; analyse individuelle et/ou collective des difficultés et des réussites des enseignants ; ...)
- l'accompagnement en présentiel et à distance ;
- les outils d'accompagnement : outils d'observation croisée (définition des observables et des critères) ; documents de suivi des constellations (pour suivre les évolutions dans le travail en équipe, dans les pratiques d'enseignement, dans les apprentissages des élèves) ; outils de travail collaboratifs. Les outils déjà existants pourront être remobilisés et mutualisés.

L'accompagnement des différents groupes par le référent français et leur travail collaboratif en réseau impliquent la maîtrise *a minima* d'outils numériques adaptés. Les référents sont formés ou sensibilisés à l'utilisation de ces outils numériques, en particulier ceux :

- relatifs à l'écriture collaborative ;
- en lien avec le stockage et le partage de fichiers ;
- mis à disposition par l'académie ou en *Opensource*.

Les modalités de travail collectif sont également envisagées.

Les savoirs disciplinaires, toujours reliés aux savoirs didactiques et pédagogiques

Le référent français doit être reconnu comme un pair mais aussi comme un expert disciplinaire. À ce titre, il doit attester une maîtrise assurée de l'ensemble des aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français dans ses différents domaines. La grande majorité des 24 journées de formation sont consacrées à développer cette expertise.

Les formations apportent des éclairages précis sur les questions relatives à l'enseignement dans ces différents domaines et les aborderont dans leur progressivité, depuis la maternelle jusqu'au CM2. Les référents français disposent ainsi d'un bagage complet de connaissances actualisées, qu'ils peuvent exploiter dans chaque constellation, selon les axes de travail adoptés par le groupe suivi : à partir de l'analyse des besoins des élèves et des professeurs, il convient de travailler peu de thèmes mais en profondeur et dans la durée.

Les contenus prévus pour les journées de formation nationale sont décrits en troisième partie.

2.2. Le CPC-référent français au cœur de la formation des professeurs

L'organisation de la formation continue dans le cadre du Plan français mobilise fortement l'ensemble des temps de formation disponibles en circonscription, et en premier lieu les 18 heures d'animation pédagogique.

Le CPC-référent français intervient dans deux configurations privilégiées :

Hors la classe : un travail collégial

Pour la part des enseignants (de 1/6 à 1/5 des enseignants dans chaque circonscription) concernés chaque année par la formation de 10 demi-journées, **l'ensemble des 18h, soit 6 demi-journées, est utilisé pour des temps de travail accompagnés par le CPC-référent français**, la plupart du temps en petit groupe (constellation), de façon exceptionnelle (par exemple en début et en fin d'année) en groupe complet pour présenter le dispositif, réfléchir ensemble aux objets de travail prioritaires, ou faire un bilan du travail de l'année.

La présence du CPC-référent français lors de ces temps de travail est nécessaire pour faire de ces temps d'échange des temps de formation, notamment du fait de sa capacité à apporter en situation les éléments théoriques utiles.

Hors de ces temps organisés, les enseignants peuvent bien entendu échanger librement entre eux, de façon formalisée ou informelle, mais ces temps d'échanges ne se substituent pas aux réunions programmées du groupe de travail. S'il ne paraît pas utile d'alourdir administrativement le travail de suivi des groupes, un bref relevé des points de discussion abordés pourra servir d'appui aux bilans d'étape ou de fin d'année. Ces temps de travail ont pour objet les pratiques professionnelles des membres de la constellation et portent sur des sujets précis ; ils s'articulent logiquement avec des temps d'accompagnement en classe par le CPC-référent français, et/ou d'observations entre pairs lorsque le remplacement du ou des professeurs observateurs est possible.

Dans la classe : un accompagnement et une collaboration

Lorsque le CPC-référent français est en classe avec un professeur, il se positionne en « pair-expert », testant avec le professeur qui fait classe une hypothèse de travail élaborée ensemble ; il peut co-intervenir, ou prendre en charge la leçon pour permettre à l'enseignant de la classe d'observer ; lorsque des pairs de la même constellation peuvent aussi être présents, toutes les possibilités de travail collaboratif sont explorées.

En éducation prioritaire renforcée, les professeurs des écoles bénéficient chaque année de 18 demi-journées remplacées : cette disposition doit leur permettre de multiplier les observations croisées en associant les remplaçants à ces *lesson studies*. Dans ces situations, le nombre de demi-journées consacrées aux formations dans le cadre du Plan français pourra excéder 10.

La *lesson study*⁹ est l'étude collective d'une séance, d'une séquence ou d'une situation. Elle correspond à une démarche de recherche-formation à l'échelle de l'école favorisant le développement professionnel de l'équipe enseignante. La séance ou la séquence élaborée collectivement, avec une aide extérieure – ici celle du CPC-référent français –, est ensuite mise en œuvre dans une classe par un ou plusieurs enseignants. Les autres enseignants du groupe observent cette mise en œuvre, notamment pour apprécier l'efficacité des apprentissages des élèves. L'étape suivante consiste à discuter les observations afin de dégager ce qui a été appris et ce qui peut être amélioré.

Toutes les organisations sont possibles à condition que tous les professeurs de la constellation bénéficient au cours de l'année d'**au moins 3 visites du CPC-référent français dans leur classe**, avec ou sans pair supplémentaire, et de temps d'échanges avec lui relatifs à ces moments de classe particuliers.

2.3. Un suivi garanti par une architecture dédiée

Avec le Plan français, l'ensemble des acteurs du système éducatif est mobilisé pour améliorer l'enseignement du français. Cet engagement collectif réclame une organisation stratégique garantissant le pilotage de l'action pédagogique. La création d'un réseau de référents de circonscription dans chaque académie s'inscrit dans ce cadre. Son organisation réclame :

- un travail en synergie avec l'adjoint au DASEN chargé du premier degré, l'IEN de circonscription, l'IEN chargé de la maîtrise de la langue pour le département et les pilotes académiques : planification des actions, points d'étapes, communication d'informations... ;
- un travail avec les autres référents français de leur académie, pendant les journées de formation académique et en réseau à distance : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, etc. ;
- la participation à des actions académiques de formation spécifique à destination des collègues référents.

9. Sur la notion de *lesson study*, l'on peut par exemple consulter :

- l'article de Daniel MARTIN et Anne CLERC-GEORGY, « L'étude collective d'une leçon, une démarche de formation pour développer et évaluer la construction des compétences professionnelles des futurs enseignants », in *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* (accessible en ligne), 27 (2), numéro spécial - automne 2011 : <https://journals.openedition.org/ripes/514> ;
- l'article de Takeshi Miyakawa et Carl Winsløw sur l'expérience japonaise d'« étude collective d'une leçon » : « Un dispositif japonais pour le travail en équipe d'enseignants : étude collective d'une leçon », in *Éducation et didactique*, vol 3, n° 1, mars 2009, p 77-90 : <https://journals.openedition.org/educationdidactique/420> ;
- l'ouvrage de J. W. Stigler et J. Hiebert, *The Teaching Gap : Best Ideas from the World's Teachers for Improving Education in the Classroom*, 1999, New York, The Free Press.

Au-delà du réseau des référents, le Plan français requiert à tous les niveaux un pilotage précis, afin que l'ensemble des acteurs engagés puisse disposer d'une vision claire du travail dans les constellations.

Un schéma en annexe 1 (p 26) synthétise l'architecture du Plan français aux différents échelons, local, départemental, académique et national.

Différents échelons sont définis, qui coordonnent leur action afin d'assurer l'efficacité du plan. Les pilotes académiques, les référents départementaux et les CPC-référents français voient leurs fonctions respectives précisées par **lettre de mission**. Chacun s'attache à informer par des **notes d'étape en cours d'année en tant que de besoin** et un **compte rendu d'activités en fin d'année** :

- le CPC-référent français informe l'IEN de circonscription ;
- l'IEN de circonscription informe l'IA-DASEN (ou son représentant) ;
- l'IA-DASEN (ou son représentant) informe les pilotes académiques du Plan français ;
- les pilotes académiques informent le recteur.

Un tableau de bord fourni au format tableur permet aux différents acteurs de disposer des informations fondamentales nécessaires à ce suivi. Il est organisé en deux pages distinctes :

- l'une, relative à l'échelon académique, recense les référents académiques, les référents départementaux, les membres du comité de pilotage, les membres du groupe de travail ; elle compile également les journées de formation académiques (calendrier, format, thématique, personnes présentes) ;
- l'autre, dupliquée en autant de départements qu'en compte l'académie concernée, recense le référent départemental, le nombre de circonscriptions et des éléments d'information par circonscription : le référent français ; le nombre de constellations, et dans ces constellations, le nombre de professeurs que le référent français accompagne ; le nombre de professeurs dans la circonscription.

Ce tableau ne saurait constituer un outil d'évaluation du dispositif : il ne vise qu'à faciliter le déploiement et le suivi des constellations.

2.3.1. Au niveau du département

Au sein de chaque département, **un référent a la responsabilité de l'organisation et du suivi de ces constellations** ainsi que des éventuelles formations qui seraient mises en œuvre à l'échelon départemental. Ce référent départemental est l'IA-DASEN ou le représentant qu'il aura désigné.

Le référent départemental peut, en complément de l'animation du réseau des CPC-référents français par le niveau académique, organiser des rencontres et des échanges entre les CPC-référents français, afin que ces derniers enrichissent leur accompagnement des constellations en confrontant les travaux conduits dans les groupes, en partageant outils de suivi et ressources, ou en analysant de manière collégiale les modalités d'accompagnement adoptées.

2.3.2. Au niveau de l'académie

C'est à l'échelon académique qu'est élaborée la politique générale de déploiement du Plan français et, partant, que sont définis le calendrier, les modalités et les contenus de la formation académique (18 journées) à destination des CPC-référents français.

Cette responsabilité est dévolue à deux instances.

Un comité de pilotage, dirigé par un binôme constitué d'un IA-IPR de lettres et d'un représentant pour le premier degré : IA-DASEN ou adjoint du DASEN pour le premier degré ou conseiller du recteur pour le premier degré, réunit les référents départementaux (un par département) et le délégué académique à la formation ou son représentant. Missionné par le recteur, ce comité définit le cadre de la mise en œuvre du Plan français en circonscription ; il définit aussi les priorités et les grandes lignes de la formation académique des CPC-référents français. Il rend régulièrement compte au recteur de ses décisions, du calendrier de la formation et des évolutions constatées.

Les échanges programmés avec l'administration centrale permettent de faire des points réguliers sur le travail de formation engagé, sur les difficultés éventuellement rencontrées et les premiers effets induits, et de proposer, le cas échéant, certaines réorientations dans un esprit de collaboration et de concertation.

Un **groupe de travail académique** est constitué autour du comité de pilotage, il compte également d'autres cadres et formateurs, comme des IEN, des IA-IPR, des formateurs en INSPE, un CPC, un CPD... Ce groupe est chargé d'organiser et de mettre en œuvre la formation académique à destination des CPC-référents français (18 journées sur 3 ans) ainsi que l'accompagnement des nouveaux référents entrant ensuite dans le cycle de la formation continue. Les membres de ce groupe interviennent lors des formations académiques : ils sont ainsi reconnus comme les experts académiques du Plan français. Ils peuvent par ailleurs solliciter en tant que de besoin l'intervention d'autres experts (professeurs, formateurs...), sur des aspects spécifiques.

Des **principes d'action** doivent prévaloir dans la mise en œuvre du Plan français en académie :

- **la responsabilisation** : il revient à chaque acteur de prendre pleinement en charge les tâches qui lui ont été précisément attribuées et d'en rendre compte selon l'organisation prévue ;
- **le suivi et l'accompagnement** : le travail des constellations suppose à la fois confiance et initiative accordée aux professeurs, et accompagnement attentif et bienveillant de la part du CPC-référent français ;
- **la souplesse** : le présent guide définit un cadre fondamental et des principes invariants ; il admet également une nécessaire souplesse dans la mise en œuvre, selon les caractéristiques des circonscriptions, les moyens des académies...

III. Un accompagnement national

3.1. Des pilotes nationaux missionnés pour accompagner les acteurs de la formation

Deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, David Bauduin et Marie Megard, ont été missionnés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour accompagner le déploiement et la mise en œuvre du Plan français.

Leur mission se déclinera en deux phases, du second semestre de l'année scolaire 2019-2020 à l'année scolaire 2020-2021.

Pendant le second semestre de l'année scolaire 2019-2020, ils s'attacheront à :

- définir les objectifs, l'architecture, les modalités du Plan français, en concertation avec la direction générale de l'enseignement scolaire (sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, et sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources) ;
- déterminer les contenus de formation prévus pour les journées de formation nationale ;
- aller à la rencontre des acteurs académiques pour envisager avec eux la mise en œuvre de ce plan, anticiper les difficultés, repérer les bonnes pratiques ;
- élaborer outils et guides nécessaires aux pilotes et référents ;
- rencontrer et former les pilotes académiques du Plan français désignés dans chaque académie.

Pendant l'année scolaire 2020-2021,

- ils participeront aux journées de formation nationale, organisées au niveau académique ou interacadémique, à destination des CPC-référents français ;
- ils poursuivront leurs déplacements en académie pour rencontrer les acteurs et les accompagner dans le lancement du Plan français dans les constellations ; ils auront le souci de les conseiller dans le constant respect des responsabilités respectives des différents acteurs et dans la prise en compte des spécificités des territoires éducatifs ;
- ils recueilleront les bonnes pratiques repérées çà et là, et les diffuseront si elles sont jugées transposables ;
- ils contribueront à l'élaboration de ressources didactiques et pédagogiques à destination des CPC-référents français ;
- ils suivront la mise en œuvre du plan et adresseront des points d'étape réguliers au ministre et au directeur général de l'enseignement scolaire.

Ces deux pilotes nationaux sont les interlocuteurs privilégiés des pilotes académiques et départementaux pour tous les aspects de la mise en œuvre du Plan français : ils sont à leur disposition pour réfléchir avec eux aux objectifs, à la déclinaison de ce plan de formation continue dans leur territoire, et à la recherche de solutions pérennes.

Ils peuvent être joints en tant que de besoin à leur adresse institutionnelle :

david.bauduin@igesr.gouv.fr

marie.megard@igesr.gouv.fr

3.2. Une formation nationale pour soutenir l'effort de professionnalisation

Le Plan français prévoit 24 journées de formation sur 3 ans, pour permettre aux CPC-référents français de conforter et d'approfondir leur expertise scientifique, didactique et pédagogique dans l'enseignement du français.

Sur ces 24 journées, 6 sont définies par un comité national de pilotage du Plan français et déployées en académie ou en inter-académies, selon une organisation à préciser dès le mois de juin 2020 en concertation avec les académies elles-mêmes ; elles ont vocation à trouver des prolongements dans les 18 journées de formation académique qui sont dispensées sur le même cycle de formation de trois années et déployées dans chaque académie ou en inter-académiques.

Lors des journées de formation nationale, les aspects suivants relatifs à la didactique et la pédagogie sont notamment abordés pour servir de base et être approfondis si besoin dans les formations académiques :

- **l'étude de la langue**, pour elle-même et au service des autres domaines, à l'oral et à l'écrit ;
- **l'acquisition du lexique** : selon quelle logique, selon quelle progressivité envisager cette acquisition ? quelle corrélation avec les autres domaines du français et avec les autres champs disciplinaires ? ;
- **l'apprentissage de la lecture** : comment développer la conscience phonologique des élèves ? quel est le rôle de la maternelle ? quelles méthodes et quelles pratiques en CP ? pourquoi travailler la fluence ? ... ;
- **la compréhension en lecture** : comment repérer les difficultés en compréhension ? comment y remédier ? comment exercer les différentes compétences sollicitées ? ; comment travailler l'enseignement de la compréhension avec des textes divers, littéraires mais aussi informatifs et documentaires, en français et dans l'enseignement des autres disciplines ? ; quelles pratiques, orales et écrites, quels exercices favoriser ? ;
- **l'écriture** : quelle place lui accorder en relation avec la lecture et l'étude de la langue ? quelles pratiques privilégier selon la diversité des écrits (trace écrite, écrit de travail, écrit personnel, rédaction...) ? ;
- **l'expression orale**, en compréhension et en production, et dans les différentes situations d'écoute et de prise de parole (écouter pour comprendre, parler de manière continue devant un auditoire, participer à des échanges...) ;
- **les choix en littérature** associant de manière équilibrée et complémentaire littérature classique et littérature de jeunesse pour construire le parcours de lecture de l'élève.

Chacune de ces perspectives de formation intègre des éléments scientifiques de haut niveau mais aussi des réflexions transversales :

- sur la **différenciation pédagogique** : **l'exigence de porter une attention précise aux besoins de chaque élève est d'autant plus importante après la longue période de confinement**, lors de laquelle un nombre significatif d'élèves n'ont pu consolider leurs acquis ;
- sur **l'évaluation**, dans ses différents aspects (diagnostique, formative et sommative), afin d'encourager les élèves, d'apprécier leur progression, de moduler les pratiques pour favoriser les apprentissages, d'attester les acquis.

Une place est également ménagée à l'examen des outils d'apprentissage (manuels, méthodes numériques...) et à l'évaluation de leur efficacité.

Selon les spécificités et les besoins en académie, le comité de pilotage académique définit les axes de formation qu'il entend préciser au fil des journées de formation académique qui suivent les journées de formation nationale.

3.3. L'élaboration de ressources et d'outils

Hormis le présent guide, un ensemble de ressources sera élaboré pour soutenir l'effort important que constitue la mise en œuvre du plan français.

Une page sera par ailleurs consacrée au Plan français sur le site Eduscol. Elle recensera notamment les ressources qui peuvent être exploitées lors des journées de formation à destination des CPC – référents français.

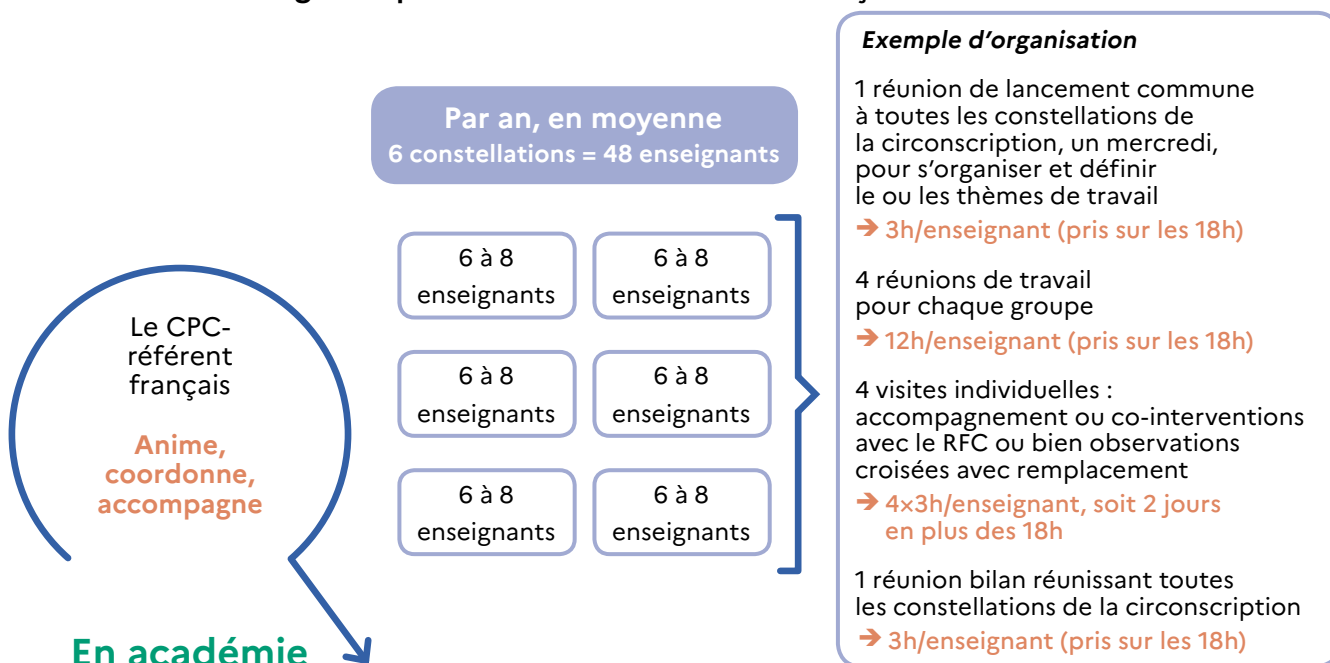
Un premier état de ces ressources est proposé en annexe 3, qui sera ultérieurement complété sur la page Eduscol.

Annexes

Annexe 1 : Architecture du Plan français

En circonscription

Constellations configurées par l'IEN et le CPC-référent français



En académie

Formation des référents de circonscription : 24 journées sur trois ans

- 2020-2021 : 4 jours (Fo° nationale délocalisée) + 6 jours (Fo° académique)
- 2021-2022 : 1 jour (Fo° nationale délocalisée) + 6 jours (Fo° académique)
- 2022-2023 : 1 jour (Fo° nationale délocalisée) + 6 jours (Fo° académique)

Groupe académique français
Organise et met en œuvre la formation des référents

2 référents académiques, chefs du comité de pilotage académique
+ 1 représentant par département
+ le délégué académique à la formation

Définit les grandes lignes de la mise en œuvre en circonscription
Définit les priorités et contenus de la formation des référents

S'y adjoignent, par exemple
Des inspecteurs premier degré
Des inspecteurs second degré
Des formateurs INSPE
Un CPC, un CPD

Au niveau national

DGESCO

David Bauduin et Marie Mégard, IGESR chargés de mission

Suivent et accompagnent la mise en œuvre

Le COPIL national
Définit les contenus de formation

Annexe 2 : Rétrocalendrier du Plan français

Année scolaire 2020-2021 :

Juin 2020 :

- désignation des référents académiques ;
- journée de formation nationale des référents académiques.*
*Modalités à adapter si nécessaire, selon la situation sanitaire.

Juin – septembre 2020 :

- désignation des référents départementaux (lettre de mission) ;
- constitution des comités de pilotage académique et des groupes de travail académique (lettre de mission) ;
- désignation des CPC-référents français (lettre de mission) ;
- préfiguration par les IEN des constellations (taille, composition, cycles...).

À partir de septembre 2020 et sur le premier semestre de l'année scolaire 2020-2021 :

- mise en œuvre des journées de formation nationale à destination des CPC-référents français (4 journées).

Septembre – octobre 2020 :

- ajustements si nécessaire et établissement de la liste finalisée des constellations ;
- définition par les comités de pilotage académique et par les groupes de travail académique du calendrier et des contenus des journées de formation académique à destination des CPC-référents français.

À partir d'octobre – novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 :

- mise en œuvre des journées de formation académique à destination des CPC-référents français (au moins 6 journées) ;
- lancement et suivi du travail en constellation par les CPC-référents français.

Au fil de l'année scolaire 2020-2021 :

- rencontres et échanges entre acteurs académiques et pilotes du Plan français ;
- échanges entre acteurs académiques et administration centrale sur la mise en œuvre du Plan français.

Au terme de l'année scolaire 2020-2021 :

- comptes rendus d'activité de chacun des acteurs.

Année scolaire 2021-2022 :

Septembre 2021 :

- désignation, si nécessaire, des nouveaux CPC-référents français arrivés en circonscription.

Au fil de l'année scolaire 2021-2022 :

- mise en œuvre d'une journée de formation nationale ;
- mise en œuvre des journées de formation académique (6 journées ou moins, selon le nombre de journées de formation en année scolaire 2020-2021).

Année scolaire 2022-2023 :

Septembre 2022 :

- désignation, si nécessaire, des nouveaux CPC-référents français arrivés en circonscription.

Au fil de l'année scolaire 2022-2023 :

- mise en œuvre d'une journée de formation nationale ;
- mise en œuvre des journées de formation académique (6 journées ou moins, selon le nombre de journées de formation en année scolaire 2020-2021).

Annexe 3 : Ressources exploitables dans le cadre des formations nationales et académiques

Generalia

Programmes :

- ➔ Programme d'enseignement de l'école maternelle publié au BOÉN officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015 :
<https://www.education.gouv.fr/au-bo-special-du-26-mars-2015-programme-d-enseignement-de-l-ecole-maternelle-3413>
- ➔ Programmes du cycle 2, en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 :
Texte consolidé à partir du programme au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015, des nouvelles dispositions publiées au BOEN n° 30 du 26 juillet 2018 pour les parties « Volet 1 : les spécificités du cycle des apprentissages fondamentaux », « Volet 2 : contributions essentielles des différents enseignements au socle commun » et les sous-parties « Français » et « Mathématiques » de la partie « Volet 3 : les enseignements », programme d'enseignement moral et civique publié au BO du 26 juillet 2018
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/0/Cycle_2_programme_consolide_1038200.pdf
- ➔ Programmes du cycle 3, en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 :
Texte consolidé à partir du programme au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015, des nouvelles dispositions publiées au BOEN n° 30 du 26 juillet 2018 pour les parties « Volet 1 : les spécificités du cycle de consolidation », « Volet 2 : contributions essentielles des différents enseignements au socle commun » et les sous-parties « Français » et « Mathématiques » de la partie « Volet 3 : les enseignements », programme d'enseignement moral et civique publié au BO du 26 juillet 2018
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/2/Cycle_3_programme_consolide_1038202.pdf
- ➔ Contributions des experts sollicités par les groupes chargés de l'élaboration d'un projet de programme pour les cycles 2, 3 et 4 :
<https://www.education.gouv.fr/contributions-des-experts-sollicites-par-les-groupes-charges-de-l-elaboration-des-projets-de-6839>

Attendus et repères :

→ Cycle 2 :

Repères annuels de progression en français :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/41/8/19-Francais-C2-reperes-eduscol_1115418.pdf

Attendus de fin d'année en français en CP :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/1/01-Francais-CP-attendus-eduscol_1114731.pdf

Attendus de fin d'année en français en CE1 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/3/03-Francais-CE1-attendus-eduscol_1114733.pdf

Attendus de fin d'année en français en CE2 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/60/3/05-Francais-CE2-attendus-eduscol_1115603.pdf

→ Cycle 3 :

Repères annuels de progression en français :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/75/2/22-Francais-C3-reperes-eduscol_1114752.pdf

Attendus de fin d'année en français en CM1 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/7/07-Francais-CM1-attendus-eduscol_1114737.pdf

Attendus de fin d'année en français en CM2 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/9/09-Francais-CM2-attendus-eduscol_1114739.pdf

Recommandations pédagogiques pour l'école primaire :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/34/6/2019_reco_pedago_primaire_bdef_1173346.pdf

Circulaire de rentrée 2019 : « Les priorités pour l'école primaire », note de service n° 2019-087 du 28-5-2019 publiée au BO n° 22 du 29 mai 2019 :

<https://www.education.gouv.fr/node/263342>

« L'école maternelle, école du langage », note de service n° 2019-084 du 28-5-2019 publiée au BO n° 22 du 29 mai 2019 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm>

« Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome », note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 publiée au BO spécial n° 3 du 5 avril 2018 :

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm?cid_bo=128704

« Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française », note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 publiée au BO spécial n° 3 du 5 avril 2018 :

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid_bo=128707

Je rentre au CP :

<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>

Les ressources proposées visent une amélioration des compétences des élèves à l'entrée au CP, dans un parcours d'apprentissage cohérent et continu de l'école maternelle au cycle 2. Elles concernent plus particulièrement l'année de GS et donnent des indications pour enrichir le vocabulaire, structurer le langage oral, stimuler la compréhension de textes entendus, développer la conscience phonologique et faire découvrir le principe alphabétique de la langue. Elles correspondent aux attendus d'acquisition fixés par le programme du cycle 1.

Déjà accessibles :

- Cycle 1, vocabulaire : <https://eduscol.education.fr/cid149118/cycle-1-vocabulaire.html>
- Cycle 1, conscience phonologique : <https://eduscol.education.fr/cid149109/cycle-1-conscience-phonologique.html>

À venir :

- Cycle 1, compréhension
- Cycle 1, écriture cursive
- Cycle 1, principe alphabétique de la langue

Vademecum « Le pilotage des classes dédoublées 100 % de réussite en CP et CE1 » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/7/Vademecum_pilotage-classes-dedoublees-100-reussite-CP-CE1_WEB_1173177.pdf

Conditions d'enseignement et pratiques enseignantes :

Enquête TALIS (Teaching and Learning International Survey) 2018, « Des enseignants et chefs d'établissement en formation à vie », juin 2019 : synthèse disponible sur la page sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/talis-teaching-and-learning-international-survey-2018-9815>

→ Notes DEPP :

Note d'information n° 19.22, juin 2019, « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 » : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-ni-2019-19-22-Pratiques-de-classe-sentiment-efficacite-personnelle-besoins-formation-une_photographie-inedite-du-metier-de-professeur-des-ecoles-debut-2018_1161059.pdf

Note d'information n° 19.23, juin 2019, « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège ? » : https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/06/2/depp-ni-2019-19-23-la-formation-continue-un-levier-face-a-la-baisse-du-sentiment-efficacite-personnelle-des-enseignants-au-college_1161062.pdf

Note d'information n° 20.11, mars 2020 : « Caractériser les environnements de travail favorisant la satisfaction professionnelle des enseignants : les apports de l'enquête Talis 2018 » : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/ni-20-11-66213.pdf>

Institut français de l'Éducation, dossier de Veille n° 124, avril 2018 : « Le travail collectif enseignant, entre informel et institué » : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/124-avril-2018.pdf>

Institut français de l'Éducation, dossier de Veille n° 132, février 2020 : « Les pratiques enseignantes face aux recherches »

<http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/132-fevrier-2020.pdf>

Formation :

Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale pour la période 2019-2022, défini dans la circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 35 du 26 septembre 2019 :

<https://www.education.gouv.fr/node/268223>

Évaluations :

- ➔ Cahiers d'évaluation, guides pour les professeurs et fiches ressources téléchargeables aux adresses suivantes :

Utiliser les évaluations au CP pour faire progresser les élèves :

<https://eduscol.education.fr/cid142232/evaluations-au-cp-2019-2020.html>

Évaluer en milieu d'année au CP : un point d'étape vers la réussite :

<https://eduscol.education.fr/cid136874/evaluer-en-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite.html>

Utiliser les évaluations au CE1 pour faire progresser les élèves :

<https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-au-ce1-2019-2020.html>

Évalaide, dispositif scientifique de prévention des difficultés en lecture et en mathématiques au CP et au CE1. Texte collectif rédigé par le groupe de travail « Évaluations & interventions » du Conseil scientifique de l'éducation nationale :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Evaluations_2019-2020/00/4/EvalAide_CSEN_Definitif_Mai2019_1165004.pdf

- ➔ Résultats au niveau national :

Note d'information de la DEPP n° 20.05, février 2020, « Évaluations repères 2019 de début de CP : des résultats stables »

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-05-51467.pdf>

Note d'information de la DEPP n° 20.06, février 2020, « Évaluations repères 2019 de début de CE1 : des performances en hausse » :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-06-51473.pdf>

Sur la lecture :

→ Sur l'apprentissage de la lecture :

Guide « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/41/4/Guide_phonologie_1172414.pdf

Guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_écriture_versionWEB_939232.pdf

Guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1 » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/5/Livre_Lecture-écriture_2019_CE1_web_1173175.pdf

Conseil scientifique de l'éducation nationale : « Pédagogie et manuels pour l'apprentissage de la lecture : comment choisir ? », analyse menée en 2018-2019 par le groupe de travail Pédagogie et manuels scolaires du Conseil scientifique de l'éducation nationale, en collaboration avec l'académie de Paris

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/MANUELS_CSEN_VDEF.pdf

→ Sur l'enseignement de la compréhension :

CNESCO, conférence de consensus « Lire, comprendre, apprendre : comment soutenir le développement des compétences en lecture ? », mars 2016 :

<http://www.cnesco.fr/fr/lecture/>

Peuvent être téléchargés : le dossier de synthèse et les recommandations du jury ; le rapport « Lire pour comprendre et apprendre », la synthèse « Lire pour comprendre et apprendre », le rapport « Compétences des élèves français », les notes des experts.

Institut français de l'Éducation, dossier de Veille n° 101, mai 2015 : « Lire pour apprendre, lire pour comprendre » :

<http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/101-mai-2015.pdf>

→ Sur la littérature à l'école :

Note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 publiée au BOEN spécial n° 3 du 5 avril 2018 :

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm?cid_bo=128704

La littérature à l'école maternelle. Sélection d'ouvrages pour entrer dans une première culture littéraire :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Litterature/55/6/LISTE_DE_REFERENCES_CYCLE_1_2020_1242556.pdf

La liste peut également être téléchargée sous format tableur.

La littérature à l'école. Listes de références pour le cycle 2 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Litterature/25/3/VD9_Repro_LISTE_DE_REFERENCES_DES_OUVRAGES_CYCLE_2_03_05_2019_1121253.pdf

La liste peut également être téléchargée sous format tableur.

La littérature à l'école. Listes de références pour le cycle 3 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Litterature/60/3/LISTE_DE_REFERENCES_DES_OUVRAGES_CYCLE_3_janv2019_1072603.pdf

La liste peut également être téléchargée sous format tableur.

Sur l'écriture :

Guide « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/41/4/Guide_phonologie_1172414.pdf

Guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_écriture_versionWEB_939232.pdf

Guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1 » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/5/Livre_Lecture-écriture_2019_CE1_web_1173175.pdf

CNESCO, conférence de consensus « Écrire et rédiger : comment guider les élèves dans leurs apprentissages ? », mars 2018 :

<https://www.cnesco.fr/fr/ecrire-et-rediger/>

Peuvent être téléchargés : le dossier de synthèse, la synthèse des recommandations, les recommandations du jury ; le rapport scientifique « Étude de la langue et production d'écrits » rédigé par Catherine Brissaud et Michel Fayol ; l'état des lieux ; les notes des experts.

Institut français de l'Éducation, dossier de veille n° 123, mars 2018 « (Ré) écrire à l'école, pour penser et apprendre » :

<http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/123-mars-2018.pdf>

Sur la grammaire :

Grammaire de l'École, tome 1 : Terminologie grammaticale (prochainement disponible sur Éduscol)

Grammaire de l'École, tome 2 : Grammaire des cycles 2 et 3 (prochainement disponible sur Éduscol)

Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ) : cahier thématique « Enseigner la grammaire actuelle »

<https://www.ctreq.qc.ca/enseigner-la-grammaire-actuelle/>

« Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française », note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 publiée au BO spécial n° 3 du 5 avril 2018 :

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid_bo=128707

Sur le lexique :

Guide « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle » :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/63/7/Les_mots_de_la_maternelle_1171637.pdf

Annexe 4 : Courrier du DGESCO aux recteurs et IA-DASEN en date du 5 mars 2020 : « Transformer dès la rentrée 2020 la formation continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques »



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris, le 05 mars 2020

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Sous-direction
des savoirs fondamentaux
et des parcours scolaires

Affaire suivie par
Patrice Lemoine

DGESCO A1
N° 2020-0004

Téléphone
01 55 55 10 32
Courriel
patrice.lemoine
@education.gouv.fr

Service de
l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction de
l'innovation, de la
formation et des
ressources

DGESCO C1

Affaire suivie par
Jean Hubac

Téléphone
01 55 55 16 70
Courriel
jean.hubac
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Le ministre de l'éducation nationale et de la
jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Transformer dès la rentrée 2020 la formation continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques

La formation continue des professeurs des écoles permet de renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves à la fin de l'école primaire. Or, l'enquête TALIS 2018 montre combien les professeurs jugent la formation continue offerte encore trop théorique.

Depuis deux ans et demi, la priorité donnée à l'école primaire s'est notamment manifestée par une attention particulière à la formation des maîtres. Les 18h d'animation pédagogique obligatoires ont été recentrées sur le français et les mathématiques. Afin d'accompagner ces formations, des ressources nationales sont mises à la disposition des formateurs et des professeurs. Le plan « mathématiques », qui a commencé à se déployer, a montré que des formations concrètes, au plus près des pratiques de classe, répondaient aux attentes des professeurs des écoles.

C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité que nous nous inspirions de cette expérimentation pour construire une nouvelle logique de formation en mathématiques et en français à l'échelle du territoire. Dans cette perspective, le séminaire des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) du 3 février dernier a été l'occasion de présenter un modèle de formation qui permet d'offrir à tous les professeurs des écoles 5 jours de formation en mathématiques et 5 jours en français, tous les six ans.

Pour vous aider à mettre en place ce nouveau modèle de formation, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a missionné auprès du directeur général de l'enseignement scolaire les inspecteurs généraux Charles Torossian pour les mathématiques, Marie Mégard et David Bauduin pour le français.

À partir de la rentrée 2020, en fonction de vos moyens de remplacement, de vos ressources humaines de formation et de votre budget de frais de déplacement, je vous demande de mettre en place ce dispositif de formation dont vous trouverez un exemple d'organisation dans l'annexe n°1.

.../...

Pour l'essentiel, il s'agit de :

- mettre en place des formations par groupes de 6 à 8 professeurs appelés constellations. Ces professeurs seront rassemblés autour d'enjeux qui leurs sont communs comme l'enseignement dans un niveau précis (CP) ou autour d'enjeux pédagogiques clairs (résolution de problème au cycle 3...);
- centrer la priorité sur l'enseignement du français (lecture, écriture) et des mathématiques (calcul, résolution de problèmes...) avec des temps d'observation en classe et des temps d'échanges entre pairs ;
- confier l'accompagnement des constellations aux conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) (en en dédiant un aux mathématiques, un autre au français), éventuellement aux référents mathématiques de circonscription (RMC) déjà en place, sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de chaque circonscription ;
- déployer une formation ambitieuse et volontariste des CPC, en particulier par une formation spécifique prise en charge pour partie au niveau national et pour partie au niveau académique, afin qu'ils acquièrent les fondements didactiques nécessaires à l'accompagnement renforcé en français et en mathématiques.

Cette modalité de formation implique de repenser les plans de formation départementaux. Un exemple de mise en œuvre est proposé en annexe 1.

Ce travail étant déjà largement engagé par certains IA-DASEN et leurs équipes, en particulier pour mettre en œuvre le plan mathématiques, il convient de poursuivre les dynamiques dans le sens défini ici, en accompagnant l'évolution organisationnelle et en prévoyant la formation continue *pluriannuelle* de tous les professeurs des écoles au français et aux mathématiques.

Le problème du temps de remplacement disponible peut trouver de nouvelles solutions dans la récente possibilité de rémunération de la formation offerte par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019.

Je vous remercie de mobiliser vos équipes pour structurer progressivement des solutions adaptées à ces objectifs de transformation majeure de la formation et de l'accompagnement, en consultant largement les personnels et les organisations représentatives, et de me tenir informé des difficultés que vous rencontreriez pour les atteindre.

En tout état de cause, ces nouvelles modalités de formation doivent entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2020, en prévoyant, dans un premier temps, d'en faire bénéficier en 2020-2021, en français et en mathématiques, au moins 20 % des professeurs des écoles titulaires d'un poste devant élèves. Une montée en charge progressive doit permettre d'accompagner 100 % des professeurs des écoles périodiquement sur 6 ans selon ces modalités à compter de la rentrée 2021.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY